



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 7 FÉVRIER À 19 H 30 ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu et David Veilleux.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et Mélissa Rodrigue, greffière adjointe.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. GREFFE
 - 4.1 Adoption du règlement 2022-463
 - 4.2 Adoption du règlement 2022-464
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-465
 - 4.4 Acquisition du terrain lot 3 488 077, 542, boul. Renault
 - 4.5 Adoption de la politique de travail des employés des parcs et de l'aréna
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 Demande d'aide financière RECIM pour l'agrandissement de l'entrepôt du garage municipal
6. INCENDIE ET SÉCURITÉ
 - 6.1 Embauche d'un pompier
 - 6.2 Protocole d'entente pour le passage de la pelle amphibie
 - 6.3 Adoption du plan de mise en œuvre
7. URBANISME
 - 7.1 Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)
 - 7.2 Demande pour exclure de la zone agricole les terrains acquis pour l'agrandissement du parc industriel
8. SPORT ET LOISIRS
9. TRÉSORERIE
 - 9.1 Approbation du fonds de roulement
 - 9.2 Approbation du bordereau des comptes
10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 10.1 Renouvellement des services pour CITAM
 - 10.2 Offre de service de la firme Stantec pour le projet de retrait des vestiges de la rivière Chaudière
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée





1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-02-7298 Il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2022-02-7299 Il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des séances du 17 janvier 2022 et du 31 janvier 2022 soient adoptés tels que rédigés.

4. GREFFE

4.1. Adoption du règlement 2022-463

R-2022-02-7300 **Considérant** que le 31 janvier 2022, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2022-463 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et modifiant le règlement 2009-226 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 600 000 \$ pour un montant total de 1 800 000 \$ a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2022-463 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu, appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

Que le conseil adopte le règlement 2022-463 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et modifiant le règlement 2009-226

4.2. Adoption du règlement 2022-464

R-2022-02-7301 **Considérant** que le 31 janvier 2022, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2022-464 concernant l'achat d'un camion-citerne avec autopompe a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2022-464 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

Que le conseil adopte le règlement 2022-464 concernant l'achat d'un camion-citerne avec autopompe.





4.3. Avis de motion et dépôt du règlement 2022-465

Madame Marie-Andrée Giroux donne un avis de motion que le règlement numéro 2022-465 concernant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera adopté lors d'une séance ultérieure ;

Madame Marie-Andrée Giroux dépose un projet de règlement à cet effet.

4.4. Acquisition du terrain lot 3 488 077, 542 boul. Renault

R-2022-02-7302 **Considérant** les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 542, boul. Renault, lot 3 488 077 depuis sa construction ;

Considérant que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli ;

Considérant que la Ville de Beauceville ne s'occupe pas à la démolition du bâtiment ;

Considérant que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1.00 \$, à la suite de la démolition ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 488 077 où est situé le bâtiment du 542, boul. Renault pour la somme de 1.00\$ aux conditions que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Denys Quirion pour la préparation du contrat de cession du lot 3 488 077.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière adjointe, Mélissa Rodrigue, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.





4.5. Adoption de la Politique sur les conditions de travail des employés des parcs et de l'aréna

R-2022-02-7303 **Considérant** que dans un souci d'équité pour les employés non couverts par un certificat d'accréditation œuvrant à la Ville de Beauceville et dans le but de faciliter la gestion du personnel, le directeur général a déposé au comité des ressources humaines un projet de politique sur les conditions de travail des employés des parcs et de l'aréna ;

Considérant que les membres du comité des ressources humaines ont analysé le projet de politique présenté par le directeur général et ont émis leurs opinions ainsi que leurs avis sur celui-ci ;

Considérant que le directeur général, après avoir intégré les avis du comité, recommande au conseil d'adopter la politique sur les conditions de travail des employés des parcs et de l'aréna ;

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin, appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville adopte la politique sur les conditions de travail des employés des parcs et de l'aréna déposé par le directeur général ;

Que la politique sur les conditions de travail des employés municipaux abroge et remplace tout document ou contrat antérieur régissant les conditions de travail de chaque employé non couvert par un certificat d'accréditation œuvrant à la Ville de Beauceville.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. Demande d'aide financière RECIM pour l'agrandissement de l'entrepôt du garage municipal

R-2022-02-7304 **Considérant** que la Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

Considérant que la Ville de Beauceville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'entrepôt du garage municipal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau, appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.





6. INCENDIE ET SÉCURITÉ

6.1. Embauche d'un pompier

R-2022-02-7305 **Considérant** que le candidat Monsieur Alexandre Lessard Simard satisfait les critères d'embauche de base pour occuper le poste de pompier débutant;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie d'embaucher ledit candidat à titre de pompier débutant pour une période d'essai comme convenu dans la convention collective des pompiers en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville engage Alexandre Lessard Simard à titre de pompier, à l'essai, selon et aux modalités de la convention collective des pompiers en vigueur, à condition qu'une attestation médicale confirme l'habileté de celui-ci à accomplir le travail de pompier.

6.2. Protocole d'entente pour le passage de la pelle amphibie

R-2022-02-7306 **Considérant** que la Ville de Beauceville doit utiliser le lot 4 061 279 pour pouvoir effectuer des travaux de prévention sur la rivière Chaudière avec la grenouille ;

Considérant que le directeur du service incendie, Monsieur Daniel Fortin est responsable de ce dossier depuis plusieurs années

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville autorise monsieur Daniel Fortin a signé le protocole d'entente avec le propriétaire du lot 4 061 279.

6.3. Adoption du plan de mise en œuvre

R-2022-02-7307 **Considérant** que la MRC Robert-Cliche a élaboré son projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

Considérant que chaque municipalité locale de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre en sécurité incendie à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité





incendie de la MRC Robert-Cliche.

7. URBANISME

7.1. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)

R-2022-02-7308 **Considérant** que la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville;

Il est proposé par madame Virginie Gosselin, appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville effectue un transfert de fonds de 14 526.94\$ à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)

7.2. Demande pour exclure de la zone agricole les terrains acquis pour l'agrandissement du parc industriel

R-2022-02-7309 **Considérant** que la Ville de Beauceville a vendu près de 100 % des terrains destinés aux industries disponibles en zone urbaine dans son parc industriel;

Considérant que la Ville de Beauceville a adopté une politique de planification stratégique pour 2016-2026;

Considérant qu'à l'intérieur du plan de planification stratégique 2016-2026, la Ville a établi comme son premier axe de développement, le développement industriel;

Considérant que dans les 5 dernières années, plus de 410 000 m² (4 500 000 pi²) de terrains ont été contractés par des entreprises dans le parc industriel;

Considérant que la Ville de Beauceville a fait l'acquisition de près de 735 500 m² (7 920 000 pi²) de terrain en zone agricole pour agrandir son parc industriel en bordure de l'autoroute 73;

Considérant que la Ville de Beauceville propose une densification de son développement industriel en zone urbaine pour son bénéfice et au bénéfice des communautés rurales en périphérie de par sa position géographique centrale ainsi que son réseau routier établi et fonctionnel;

Considérant que par le dynamisme de son développement, la Ville de Beauceville contribue à créer des emplois de qualité à ses résidents ainsi qu'à ceux des municipalités de la MRC Robert-Cliche et des MRC avoisinantes (Nouvelle-Beauce, Etchemins et Beauce-Sartigan);

Considérant la politique de vente des terrains industriels de la Ville de Beauceville fait en sorte de vendre uniquement à des acheteurs qui se





construisent et qui installent leurs entreprises dans les 24 mois suivants l'acquisition, ce qui a pour effet de rendre impossible la spéculation sur les terrains vacants;

Considérant l'adoption de la loi 103, loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, n'autorise plus les villes à demander des exclusions de la zone agricole directement à la CPTAQ et transfert cette responsabilité aux MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau, appuyé par madame Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville, dans le but d'agrandir son parc industriel, demande à la MRC Robert-Cliche d'inclure en priorité et de procéder avec diligence à la demande d'exclusion de la zone agricole du secteur déterminé par la Ville de Beauceville (voir la carte annexée à la présente) pour l'agrandissement de sa zone industrielle et d'inclure dans toutes les démarches administratives nécessaires pour la modification du schéma de développement en conséquence de l'exclusion à venir, de manière à permettre dans les meilleurs délais l'établissement d'une nouvelle zone industrielle au profit de la Ville de Beauceville et de la MRC Robert-Cliche.

8. SPORT ET LOISIRS

8.1. Nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

R-2022-02-7310 **Considérant** que la bibliothèque Madeleine Doyon est membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Il est proposé par madame Virginie Gosselin, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité;

Que Madame Marie-Andrée Giroux soit nommée représentante de la Ville de Beauceville auprès du CRSBPCNCA.

9. TRÉSORERIE

9.1. Approbation du fonds de roulement

R-2022-02-7311 Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement pour le budget 2022 soit adopté tel que présenté et ci-joint comme « Annexe A ».

9.2. Approbation du bordereau des comptes

R-2022-02-7312 Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau, appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;





Que le bordereau des comptes daté du 4 février 2022 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. Renouvellement des services pour CITAM

R-2022-02-7313 **Considérant** que la Ville de Beauceville utilise les services de CITAM depuis quelques années;

Considérant que CITAM comprend le service d'impartition des appels municipaux, le service 311, le système de gestion des requêtes et plaintes ainsi que le système d'alerte de masse;

Considérant que le coût pour le renouvellement automatique des services de CITAM pour l'année 2022 est de 37 586.52\$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement de cette facture à même le budget d'opération;

Madame Marie-Andrée Giroux a quitté la séance pour cette résolution

10.2. Offre de service de la firme Stantec pour le projet de retrait des vestiges de la rivière Chaudière

R-2022-02-7314 **Considérant** que la Ville de Beauceville désire retirer des vestiges dans la rivière Chaudière;

Considérant que la firme Stantec a déposé une offre de service au montant de 18 295 \$ plus taxes afin de préparer et effectuer toutes les demandes requises inhérentes au projet;

Considérant que la firme Stantec a déjà réalisé ce type de mandat pour la Ville de Beauceville et qu'elle possède déjà l'expérience pour mener à bien celui-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

Que le conseil de la Ville de Beauceville accepte l'offre de service de la firme Stantec au montant de 18 295 \$ plus taxe afin de préparer et effectuer toutes les demandes requises inhérentes au projet;

Que la firme Stantec soit autorisée à représenter la Ville de Beauceville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte au changement climatique ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents à l'offre de service.





11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vincent Roy s'informe à savoir qui est l'entrepreneur qui a obtenu le contrat de la piste cyclable pour la section Nord (vers St-Joseph). Nous n'avons toujours pas reçu la réponse de la part de la MRC.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-02-7315 Il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

X

FRANÇOIS VEILLEUX
Maire

X

MÉLISSA RODRIGUE
Greffière adjointe

